B 427-280 - 441(72B44)

CABINET DE CONSEILS ASSOCIES
MIDI-CENTRE
S.A. au capital de 1.200.000 Frs
La Tour Raynalde
4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ

06

A 19 -

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 30 SEPTEMBRE 1996 à 19 heures 30

Sont présents en qualité d'administrateur :

- Gérard VIRENQUE, Directeur général, doyen d'âge,
- Bernard GALY
- Anne-Marie MAI.

Assiste également à la réunion :

- Pierre GALY, démissionnaire de sa fonction d'administrateur, décision acceptée par l'assemblée générale de ce jour, tenue au siège social à 18 heures, et par déduction démissionnaire de sa fonction de Président.

Après délibération, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité.

1°. M. Gérard VIRENQUE est désigné à l'unanimité Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

2°. M. Bernard GALY est désigné à l'unanimité Directeur général de la société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

3°. Mme Anne Marie MAI est désignée à l'unanimité Directeur général de la société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

4°. La rémunération de chacun d'eux sera poursuivie telle qu'elle existait au titre des fonctions qu'ils exerçaient antérieurement dans la société.

5°. Le Conseil d'Administration arrête à l'unanimité le principe d'une réunion trimestrielle au cours de laquelle seront analysées les questions fondamentales concernant la marche du Cabinet.

CABINET DE CONSEILS ASSOCIES
MIDI-CENTRE
S.A. au capital de 1.200.000 Frs
La Tour Raynalde
4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ

Le nouveau Président fait part de son souhait de la présence au cours de ces réunions, de Pierre GALY, en qualité d'auditeur consultant.

Sensible à cette proposition, Pierre GALY ne voit pas d'inconvénient à être invité à ces réunions dans la mesure cù son expérience et ses conseils personnels peuvent être utiles à la nouvelle direction.

La séance est levée à 20 heures 30.

Suivent les signatures -

Jacques Christian Bonbon.

MIDI-CENTRE
SA D'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
Au capital de 1.200.000 Francs
Siège Social : 4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ
RC : 72 B 44
SIRET : 427 280 441 00028

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 SEPTEMBRE 1996 à 18 heures

Les actionnaires de la SA MIDI-CENTRE, au capital de 1.200.000 Frs, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration, recommandée avec avis de réception.

Les actionnaires ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Le Président ouvre la séance et demande que le bureau soit constitué :

Pierre GALY est désigné comme Président.
Gérard VIRENQUE est désigné comme Secrétaire.
Martine VIRENQUE est désignée comme Scrutateur.
Raymonde GALY est désignée comme Scrutateur.

Le bureau constate à l'unanimité :

- Que la feuille de présence fait état de six actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 11.998 actions.

- Que les convocations sont régulières.

- Que le Président a devant lui l'ensemble des pièces nécessaires à l'information des associés, pièces mises à leur disposition dans les délais légaux.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président prend ensuite la parole et présente successivement le rapport de gestion, le bilan et le compte de résultat, l'annexe, le tableau des données financières des cinq derniers exercices.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Après échange de vues et plus personne ne demandant la parole, le Président donne lecture du projet de résolutions. Ces dernières sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les états financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le rapport général du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes et les conventions spéciales qui y sont référencées.

Cette résolution est adoptée, convention par convention, à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter la totalité du résultat à la réserve facultative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée désigne Anne-Marie MAI en remplacement de Pierre GALY démissionnaire(1).Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31.03.99.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(1) de sa fonction d'administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée désigne Christian LIBEROS, 102, Avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 Mars 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée désigne Roger Bertrand CAUMEIL, 102, Avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 Mars 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, les Scrutateurs, et le Secrétaire.

bonne lecture bonne

JG